



Commune de REMUZAT  
Mairie  
26510 REMUZAT

## **Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 15 avril 2021.**

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Olivier SALIN, Maire.

Etaient présents : Mme Chantal AUBERY, MM Bastien BOURGEAUD (en visioconférence), Éric BOLLARD, Bruno CUVELARD, Jean-Jacques DREVET, Étienne LATIL, Thierry SERRE, Olivier SALIN.

Absents excusés : Loïc INIZAN, pouvoir à Éric BOLLARD  
Caroline PONS, pouvoir à Jean-Jacques DREVET  
Delphine VIGNES, pouvoir à Thierry SERRE

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09/04/2021.  
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11.

Secrétaire de séance : Thierry SERRE

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 mars 2021**

Approuvé à l'unanimité

Olivier SALIN rappelle qu'une réunion de préparation des budgets a eu lieu vendredi 9 avril. Chantal AUBERY, Éric BOLLARD, Etienne LATIL, Bruno CUVELARD et Olivier SALIN ont participé.

## **2) Comptes administratifs 2020**

### **2-1) BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

#### **RESULTATS DE L'EXERCICE 2020**

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>TOTAL DES SECTIONS</b>
<b>RECETTES</b>	572 265.30	495 671.14	1 067 936.44
<b>DEPENSES</b>	507 472.04	406 993.28	914 465.32
<b>RESULTAT EXCEDENT DEFICIT</b>	64 793.26	88 677.86	153 471.12

## RESULTAT DE CLOTURE 2020

	RESULTAT CLOTURE 2019	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	10 437.91	64 793.26	75 231.17
FONCTIONNEMENT	709 128.30	88 677.86	797 806.16
TOTAL	719 566.21	153 471.12	873 037.33

***Le maire quitte la séance et ne participe pas au vote. Le compte administratif est voté sous la présidence de Bruno CUVELARD premier adjoint.***

POUR : 10 CONTRE : 0 Abstentions : 0

## 2-3 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	272 510.62	103 340.22	375 850.84
DEPENSES	151 331.03	132 205.14	283 536.17
RESULTAT EXCEDENT DEFICIT	121 179.59	28 864.92	92 314.67

## RESULTAT DE CLOTURE 2020

	RESULTAT CLOTURE 2019	RESULTAT EXERCICE 2020	RESULTAT CLOTURE 2020
INVESTISSEMENT	5 856.25	121 179.59	127 035.84
FONCTIONNEMENT	23 021.35	• 28 864.92	• 5 843.57
TOTAL	28 877.60	92 314.67	121 192.27

***Le maire ne participe pas au vote. Le compte administratif est voté sous la présidence de Bruno CUVELARD premier adjoint.***

POUR : 10 CONTRE : 0 Abstentions : 0

## 2-4 budget lotissement MARPA

<b>Lotissement MARPA</b>	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	139 528,51	139 528,51	
Dépenses	139 528,51	139 528,51	
Résultat	0		

***Le maire ne participe pas au vote. Le compte administratif est voté sous la présidence de Bruno CUVELARD premier adjoint.***

POUR : 10    CONTRE : 0    Abstentions : 0

## 3) BUDGETS 2021

**Vote du Budget Primitif 2021 et affectation du résultat (Commune, Service Eau-assainissement, et Lotissement MARPA)**

<b>Commune</b>	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	1 915 632	1 242 711	3 158 343
Dépenses	1 915 632	1 242 711	3 158 343

Dépenses investissement inscrites au budget 2021

- Carte communale
- SIL Signalisation Information Locale
- Isolation cantine
- Aménagement cœur de village 2
- Broyeur végétaux
- Façades terrasse garages communaux
- Nouvel OT maison des Vautours
- Cure 1<sup>ère</sup> tranche
- Serveur
- Aménagement mobilier Berges de l'Oule+ Roubine
- voirie CCBDP cimetière
- mur du cimetière
- plan école numérique
- garde-corps ancien hôtel Richaud
- réfection cloche chapelle St Michel
- Signalisation marquage au sol

POUR : 11    CONTRE : 0    Abstentions : 0

<b>Eau + assainissement</b>	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	543 509	183 333	726 842
Dépenses	543 509	183 333	726 842

Dépenses investissement inscrites au budget 2021

- Mise en séparatif du réseau des eaux usées et réhabilitation du réseau d'eau potable cœur de village 2 (rues de la Chauchière, des Bas Bourgs, du Bourg, de la Moutardière, Saint-Joseph, de la Calade, Saint-Eloi et passage du Rif)

- DECI Défense Extérieure Contre les Incendies
- Compteurs et têtes de relevage
- Extension réseau ferme Cornillac
- SDAEP schéma directeur alimentation eau potable (solde CEREG)

POUR :11    CONTRE : 0    Abstentions : 0
---

<b>Lotissement MARPA</b>	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	289 530	300 001	589 531
Dépenses	289 530	300 001	589 531

POUR : 11    CONTRE : 0    Abstentions : 0
--

#### **4) amortissement de la carte communale :**

Lors du visa du compte de gestion, Monsieur Quinqueton a remarqué le compte pour la carte communale débutée en 2015. Le trésorier souhaite que cette somme de 16 098 € soit amortie sur un an, dès cette année.

Les dépenses à venir auront un nouveau numéro d'inventaire. Il convient de définir leur durée d'amortissement (10 ans maximum).

Les nouvelles dépenses liées à la carte communales seront amorties sur 7 ans.

POUR : 11    CONTRE : 0    Abstentions : 0
--

#### **5) redevance occupation du domaine public**

Le maire rappelle que l'occupation ou l'utilisation du domaine public ne peut être que temporaire (article L. 2122-2 du CG3P) et l'autorisation d'occuper le domaine public présente un caractère précaire et révocable (article L. 2122-3 du même code).

Il n'y a aucune obligation d'accorder cette autorisation.

Cette autorisation est :

- **personnelle** : elle ne peut être ni cédée, ni sous-louée, ni vendue à l'occasion d'une mutation du commerce;
- **précaire** : elle n'est valable que pour une durée déterminée, le plus souvent annuelle ou saisonnière (les dates de début et de fin sont précisées dans l'arrêté d'autorisation) et éventuellement renouvelable ou reconduite tacitement;
- **révocable** : elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, sans préavis, ni indemnité, notamment pour faciliter l'exécution de travaux ou le déroulement d'une manifestation.

Il indique que les redevances ont été révisées en 2018. En raison de la crise sanitaire, le conseil municipal avait voté une exonération pour 2020.

Les tarifs fixés par délibérations d'avril et juin 2018 sont énoncés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de reconduire les tarifs 2018.

- ❖ **Bar du midi** : forfait 1000 €
- ❖ **Tabac Presse** : forfait 25 €
- ❖ **Camion Pizza** :75 €/an
- ❖ **Food Truck** : 120 €/an

Pour le **Petit Nid de Rémuzat** et le **snack Le Fauve**, un métrage sera effectué et un forfait sera établi.

Tarifs d'occupation du domaine public

*Après obtention d'une autorisation de la mairie*

Tarifs Marché Hebdomadaire

0.60 € le mètre linéaire d'étals

0.10 € consommation électrique correspondant à 1 KWh maximum

Droit de stationnement

- Camion outillage :30 € /jour (ou équivalent en outillage)
- Camion Pizza :3 €/jour à l'année (forfait annuel fin après midi).
- Terrasses commerciales

*Place du Champs de mars (zone piétonne)*

– 2 €/m<sup>2</sup>/mois en été (juillet et août)

– 1,5 €/m<sup>2</sup>/mois en moyenne saison (avril à juin et septembre à octobre)

– 1 €/m<sup>2</sup>/mois en basse saison (novembre à mars)

Option extension : 1 €/m<sup>2</sup>/jour en juillet août et 0,25€/m<sup>2</sup>/jour les autres mois

*Autres rues et places (terrasse non aménagée : tables et chaises)*

– 1 €/m<sup>2</sup>/mois en été (juillet et août)

– 0,75 €/m<sup>2</sup>/mois en moyenne saison (avril à juin et septembre à octobre)

– 0,50 €/m<sup>2</sup>/mois en basse saison (novembre à mars)

Option extension : 0,50 €/m<sup>2</sup>/jour en juillet août et 0,25€/m<sup>2</sup>/jour les autres mois

*(Banque présentoir >1m<sup>2</sup>)*

0,80 €/m<sup>2</sup>/mois en été / 0,60€/m<sup>2</sup>/mois moyenne saison/ 0,40€/m<sup>2</sup>/mois basse saison.

Possibilité de tarifs forfaitaires pour les commerces sédentaires. Gratuité pour les associations locales loi 1901 sans but lucratif.

D'une manière générale, toute demande (y compris rajout de surface supplémentaire) devra faire l'objet d'une demande préalable au moins 15 jours à l'avance.

Le Maire est autorisé à signer les différents contrats ou conventions avec les intéressés.

POUR : 11	CONTRE : 0	Abstentions : 0
-----------	------------	-----------------

## **7) camping**

Achat d'un ordinateur portable et d'une imprimante.

Madame MASSON sera recrutée pour une durée de travail hebdomadaire identique à la saison dernière.

## **Infos diverses :**

- Réunion pour le **nouvel OT** avec le CAUE le 21 avril à 14H30.
- Mariage le 24 avril 2021 à 11h00 en Mairie de Rémuzat.
- Réunion par rapport au **PNR** le jeudi 29 Avril 2021 à 19h00.
- **La Cure** réunion le 22 avril à 9H avec le cabinet ARMAND COUTELIER (maître d'œuvre) + M ARAMEL architecte des Bâtiments de France + M PARPILLAUT architecte DRAC+ le cabinet BRIZOT + GEOLIA

Bruno CUVELARD insiste sur les réflexions à mener quant aux injections de béton et au chauffage de la Cure et de l'église.

- **CC BDP** Olivier SALIN informe que :
  - la redevance d'ordures ménagères prélevées par la communauté de Communes passe de 120 à 135€.
  - la CFE contribution Foncière des Entreprises augmente (6.03% au lieu de 5.03%).
  - la TFNB Taxe sur le Foncier Non Bati augmente (17,29% au lieu de 13,92%)
  - la TFPB Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties augmente (6,95% au lieu de 3,62%)
- **Ex-trésorerie** l'état des lieux sortant a été réalisé ce jeudi 15 en présence de Bruno CUVELARD et deux personnes de la DDFIP de Valence. Travail sur la réfection du local à prévoir pour l'implantation du cabinet infirmier.
- **Éric BOLLARD** fait un compte-rendu du bureau de l'**OTBDP**
  - Les BIT (bureau Information touristique) resteront ouverts à l'identique de 2020 en dehors des périodes de fermeture COVID
  - moins 3% d'adhérents en 2020 malgré la baisse des cotisations
  - La tournée des dirigeants de L'OTBDP sur la commune de Rémuzat a été relativement suivie par les professionnels
  - Evocation des budgets 2020 et 2021 avec des chiffres non consolidés
  - Revoir la convention qui lie l'OTBDP à la Mairie de Rémuzat concernant l'occupation du BIT.

La séance est levée à 20H50.